



# Les discours

n°1, diffusé le mardi 18 novembre 2003

## SOMMAIRE

*JOURNEE OUTRE-MER, HOTEL DE VILLE DE PARIS, LUNDI 17 NOVEMBRE 2003*

- Intervention de Monsieur Daniel HOFFEL, président de l'Association des maires de France ..... 2
- Intervention de Monsieur Bertrand DELANOE, maire de Paris..... 4
- Intervention de Madame Brigitte GIRARDIN, ministre de l'Outre-mer..... 6

**Intervention de Monsieur Daniel HOEFFEL,  
président de l'Association des maires de France**

**Mes Chers Collègues,  
Mesdames, Messieurs,**

C'est avec le plus grand plaisir que j'accueille les élus des communes d'outre-mer, encore très nombreux cette année - plus de 750 - venant de communes et de communautés, montrant leur attachement à cette journée.

J'adresse mes remerciements à Monsieur Bertrand DELANOË, maire de Paris, qui nous rejoindra à la fin de nos travaux et que nous serons, bien entendu, très heureux de retrouver dans des circonstances moins douloureuses que l'an dernier.

à Madame George PAU-LANGEVIN, Déléguée Générale à l'Outre-mer de la Ville de Paris et responsable du Centre Municipal d'Accueil et d'Information pour les Parisiens originaires de l'Outre-mer qui s'est beaucoup impliquée dans la préparation de cette Journée, ainsi qu'au Service du Protocole : MM. Nicolas MILOSEVIC, Jean-Paul DUJANY et Jérôme DROCOURT

J'adresse des remerciements particuliers au Ministère de l'Outre-mer pour son aide précieuse dans la préparation de cette journée et pour la présence d'intervenants dans chacun des ateliers, ainsi qu'aux représentants de Monsieur Dominique BUSSEREAU, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Je salue également Monsieur Ali HADHURI HAMADA, maire de Boueni (Mayotte) et Président de l'Association des Communes d'Outre-mer qui tenait la semaine dernière son 12ème Congrès en Polynésie Française, à BORA-BORA.

Je voulais m'excuser de ne pas avoir pu participer à vos travaux. L'ACD'OM regroupe maintenant la quasi-totalité des départements et territoires et ses liens avec l'AMF se sont intensifiés. Cette année, les thèmes retenus pour votre Congrès: Tourisme et développement durable, fonds européens et Outre-mer, se situent, à la fois, dans le prolongement du débat de l'an dernier ici même et dans la préoccupation de l'AMF qui a souhaité intensifier en 2003, son action d'information des élus sur les évolutions en cours au niveau européen :

- En effet, le passage de 15 à 25 pays entraînera notamment, dans le cadre de la politique régionale, des modifications très importantes dans la répartition des fonds structurels, dans la situation des régions ultrapériphériques qui concernent les quatre départements français d'outre-mer, ainsi que dans le réexamen nécessaire de la situation de Mayotte au regard de ses liens avec l'Union Européenne. Je sais que, dans ce cadre, l'association des maires de la Martinique a décidé d'adhérer à la confédération des municipalités ultrapériphériques, rapprochant ainsi les DOM avec les Açores, Madère, et les Canaries et contribuant à une meilleure défense de vos intérêts devant l'Union Européenne.
- Nous avons également souhaité mettre en place, en liaison avec l'AMGVF, l'ADF et l'ARF, un bureau permanent à Bruxelles afin que les élus locaux disposent d'un relais auprès des institutions européennes. Un certain nombre de délégations d'associations départementales s'y sont déjà rendues et je sais que les élus de Marie-Galante en Guadeloupe s'y trouveront en fin de semaine.

Comme les années passées, nous serons attentifs aux motions que vous avez pu adopter à l'occasion de votre rencontre en Polynésie Française.

J'adresse mes remerciements aux Associations Départementales qui nous ont aidé à bâtir le programme de la journée et je salue leurs Présidents :

Madame la Présidente :

- Ghislaine ARLIE, ASSOCIATION FRANCAISE DES MAIRES DE NOUVELLE-CALEDONIE

Messieurs les Présidents:

- Julien CHOVIÑO, ASSOCIATION DES MAIRES DE GUADELOUPE,
- Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, ASSOCIATION DES MAIRES DE GUYANE
- Serge LARCHER, ASSOCIATION DES MAIRES DE LA MARTINIQUE
- Ali SOUF, ASSOCIATION DES MAIRES DE MAYOTTE
- Paul NEAOUTYINE, ASSOCIATION DES MAIRES DE NOUVELLE-CALEDONIE
- Gaston TONG SANG, SYNDICAT POUR LA PROMOTION DES COMMUNES DE POLYNESIE FRANCAISE
- Jean-Louis LAGOURGUE, ASSOCIATION DES MAIRES DU DEPARTEMENT DE LA REUNION

Je remercie plus particulièrement cette année l'association nationale des élus du littoral dont je salue le vice-président, Monsieur Gil BERNARDI, avec lequel nous avons pu bâtir un des deux ateliers de cet après-midi.

J'adresse enfin mes remerciements aux membres du Bureau de l'AMF et plus particulièrement à Madame DESCAMPS-CROSNIER, Présidente du groupe de travail Fonction publique territoriale, et Jean-Claude FRECON, fidèle de cette journée et je vous présente les excuses de MM Philippe LAURENT, Président de la commission des finances.

Ici même, l'an dernier, vous aviez mis en avant l'égalité des chances et des responsabilités. Depuis lors et dans cette direction des textes nouveaux et importants sont intervenus :

- La loi constitutionnelle du 28 mars dernier qui, outre la reconnaissance certes évidente par la République, au sein du peuple français, des populations d'outre-mer, dans un idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité, permet de nombreuses adaptations des lois et règlements tenant aux caractéristiques et aux contraintes des collectivités d'outre-mer ainsi que la consultation des populations sur des évolutions institutionnelles.  
C'est ainsi, que le 7 décembre prochain, les électeurs de Martinique et de la Guadeloupe devront, par leur vote, indiquer s'ils souhaitent qu'une collectivité territoriale unique se substitue à la région et au département, et les électeurs de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy se prononceront sur le statut de leur île pour qu'elle demeure une commune de Guadeloupe, ou qu'elle devienne une collectivité d'outre-mer dotée d'un statut propre.
- Un projet de loi relatif aux responsabilités locales, définissant et organisant les transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités locales est en cours de discussion au Parlement. Nous considérons aujourd'hui que ce texte n'accorde pas une place suffisante aux communes et aux maires alors que toutes les dispositions prévues dans ce texte auront des conséquences sur les pouvoirs, les compétences et les ressources des communes.
- La loi de programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003 qui s'articule autour de quatre idées fortes :
  - Encourager la création d'emplois, notamment en direction des jeunes.

- Susciter la relance de l'investissement privé grâce à un dispositif de défiscalisation rénové.

Renforcer la continuité territoriale entre les collectivités d'Outre-mer et la métropole avec la mise en place d'une dotation annuelle de continuité territoriale par laquelle l'Etat contribuera à l'abaissement des coûts des billets d'avion. Cette dernière disposition se situe dans la droite ligne de vos demandes exprimées l'an dernier et relayées à plusieurs reprises par l'AMF.

Renforcer la capacité financière des collectivités locales, en adaptant le mode de calcul de leurs dotations aux spécificités de l'outre-mer (article 47).

Dans la droite ligne de cette dernière mesure, vous avez tous, d'une manière unanime, souhaité, cette année, traiter de l'évolution de la situation financière et des emplois publics dans les communes. La situation financière globale des communes d'Outre-mer reste très difficile en raison de l'importance des frais de personnel puisque ceux-ci dépassent 55% des frais de fonctionnement pour atteindre parfois plus de 65%. Les recettes fiscales issues des quatre taxes sont faibles, nettement inférieures à celles de la métropole. Cette faiblesse n'est qu'en partie compensée par l'octroi de mer. Si donc, l'article 47 de la loi de programme de l'outre-mer, que j'évoquais tout à l'heure, prévoit que les "dotations de l'Etat aux collectivités locales d'Outre-mer font l'objet de dispositions particulières qui tiennent compte de leurs caractéristiques spécifiques", je puis vous dire d'ores et déjà, que l'AMF veillera scrupuleusement à l'application de ce principe. Certains éléments du projet de loi de finances sont positifs puisque le contrat de croissance et de solidarité sera reconduit en 2004 et prendra en compte l'évolution du coût de vie et le tiers de la croissance (dans son dernier bureau, l'AMF a souhaité que l'on prenne en compte la moitié de la croissance). Le projet de loi de finances donnera, également, les orientations de la nécessaire réforme de la DGF qui doit, pour l'AMF, retrouver rapidement son rôle de péréquation sans laquelle il n'y a pas d'équité dans la mise en œuvre de la décentralisation.

Par ailleurs, comme j'ai eu déjà l'occasion de l'exprimer à plusieurs reprises, la réussite de cette nouvelle étape de la décentralisation dépendra, avant tout, du respect scrupuleux du principe de transfert de moyens financiers correspondant rigoureusement au transfert de compétences.

Je sais que vous êtes, toutes et tous, particulièrement attentifs à ce problème compte tenu notamment des retards structurels que connaissent vos départements, de leur évolution démographique très dynamique et de ses conséquences en terme d'investissements et, plus particulièrement, d'équipements scolaires.

Sur le plan des emplois, vos préoccupations portent sur plusieurs aspects dont nous allons librement débattre ce matin : l'importance du coût global du complétement des rémunérations et sa répercussion sur vos budgets, la situation des agents non titulaires, source de précarité.

Les coûts salariaux, que vos budgets supportent avec difficultés, ont un effet d'entraînement sur les salaires du secteur privé, préjudiciable pour les petites et moyennes entreprises. Ils engendrent également un faible niveau d'investissement des collectivités territoriales au moment même où il est nécessaire de répondre à une demande de logements toujours plus forte, de combler le retard en matière d'infrastructures de transports, de prendre en compte les contraintes en matière d'eau, d'assainissement, de collecte et de traitement des déchets.

Parmi les pistes de réflexion, dont certaines figurent dans un rapport parlementaire récent de Monsieur LAFFINEUR, député du Maine-et-Loire :

- o Comment redonner des marges de manœuvre aux collectivités pour qu'elles puissent investir et relancer l'économie?
- o Faut-il envisager un contrat spécifique dans la fonction publique territoriale ?
- o Faut-il réformer progressivement et par paliers le système des compléments de rémunérations ?

Nous allons pouvoir largement échanger tout à l'heure sur toutes ces questions.

Vous avez choisi dans vos ateliers de l'après-midi d'examiner, tout d'abord, la place des communautés ultra-marines dans la décentralisation, dans le prolongement des travaux des présidents de communautés de l'outre-mer qui se sont tenus cette année en Guadeloupe et pour lesquels la mission intercommunalité de l'AMF a continué à apporter son soutien logistique.

Les dispositions du projet de loi relatif aux responsabilités locales consacrées à l'intercommunalité interpellent les maires et les présidents des communautés d'Outre-mer à plusieurs titres :

Comment garantir la cohérence des actions et l'équilibre des ressources tout en assouplissant les relations entre communautés et communes membres? Doit-on permettre le transfert de certains pouvoirs de police du maire au président de communauté? Est-ce que ce glissement, qui, dans certains cas, peut correspondre à une nécessité, ne va pas poser directement ou indirectement la question de l'avenir de la commune et des pouvoirs du maire? Comment mieux associer les communautés d'Outre-mer à la définition de la politique du tourisme?

Le deuxième atelier sera consacré au développement du littoral de l'Outre-mer.

Plusieurs dispositions de la loi littoral applicables à l'Outre-mer sont restées lettre morte faute de décrets d'application. Quelles sont les spécificités qui gênent la mise en œuvre de ces textes? D'une façon plus générale, quelles sont les difficultés rencontrées par les élus ultramarins pour la mise en valeur de leur littoral et le développement des activités économiques?

Je ne voudrais pas terminer ce propos introductif sans rappeler que l'AMF ne peut vivre sans son réseau dynamique d'associations départementales.

Cette année, les collaborateurs de l'AMF et de Mairie 2000 sont venus nombreux à votre demande pour multiplier les actions de formation, de conseil et d'information ; je pense notamment au Congrès de l'Association nationale des directeurs d'associations de maires qui a tenu, dans le cadre d'une semaine de formation, ses travaux, cette année, en Martinique.

Le déroulement de la journée sera le suivant :

- À 10 h 00 – 12 h 30 : Séance plénière : la décentralisation Outre-mer: l'évolution de la situation financière et des emplois publics des communes.

Intervention de chaque président d'association départementale et large débat avec la salle

- À 12 h 45 - 14 h 00 : déjeuner-buffet
- À 14 h - 16 h 45 – deux ateliers concomitants :

**Atelier 1** : Les communautés ultra-marines dans la décentralisation (salle des Fêtes)

Animé par Maurice GIRONCEL, vice-président de la CINOR et secrétaire général de la conférence permanente des communautés de l'outre-mer

**Atelier 2** : Le développement du littoral de l'Outre-mer (Auditorium)

Animé par Didier QUENTIN président du Conservatoire du littoral

- À partir de 17 h 30 : nous nous retrouverons à nouveau en séance plénière (ici-même) pour une présentation des synthèses des différents débats en présence et avant les interventions de Monsieur Bertrand DELANOË, Maire de Paris puis de Madame Brigitte GIRARDIN, Ministre de l'outre-mer

- À 18 h 30 : réception des congressistes, autour d'un buffet, au Ministère de l'Outre Mer par Madame Brigitte GIRARDIN.

Rappel : les élus, disposeront, comme l'an dernier, d'une salle pour se réunir, pendant toute la durée du Congrès à Parc Expo, Porte de Versailles, HALL 4 - entre la Salle 43 et la salle de vote -

**Intervention de Monsieur Bertrand DELANOE,  
maire de Paris**

**Quelques mots d'accueil de Monsieur Daniel Hoeffel, président de l'AMF**

*Mes Chers Collègues, nous arrivons à la dernière phase de la journée de l'Outre-Mer de notre Congrès de l'Association des Maires de France. Et je suis particulièrement heureux d'accueillir en votre nom Mme Brigitte GIRARDIN, Ministre de l'Outre-Mer, et M. Bertrand DELANOE, Maire de la ville de Paris.*

*Madame la Ministre, nous avons passé une journée studieuse, en séance plénière ce matin, en atelier cet après-midi. Nous avons évoqué les problèmes essentiels qui sont ceux de l'Outre-Mer, que ce soit l'Outre-Mer et la décentralisation, que ce soit l'Outre-Mer et les problèmes du littoral, que ce soit, tout au long de la matinée, le problème des communes et des communautés de l'Outre-Mer face aux problèmes de l'emploi, face aux problèmes financiers. Nous avons élaboré un certain nombre de résolutions dont nous donnerons rapidement lecture tout à l'heure.*

*Monsieur DELAGE, le directeur adjoint de votre Cabinet, a eu l'occasion de nous donner le sentiment et les orientations de votre Ministère. Une discussion animée s'en est suivie. Tout à l'heure, nous vous présenterons l'essentiel des conclusions de cette journée et nous vous remercions d'être parmi nous aujourd'hui. Et c'est avec attention que nous écouterons votre message.*

*Monsieur le Maire de Paris, une fois de plus vous avez fait preuve de vos qualités d'hospitalité. Sachez que nous sommes particulièrement heureux d'être chez vous, à l'hôtel de ville de Paris, aujourd'hui. Ce matin, Mme PAU-LANGEVIN nous a accueillis. Elle a beaucoup contribué à préparer cette journée et à faire en sorte qu'elle soit une journée réussie.*

*A midi, Mme HIDALGO nous a reçus et nous étions très sensibles à sa présence.*

*Ce soir, c'est vous-même qui nous accueillez, et sachez que nous sommes particulièrement sensibles à l'intérêt que vous portez non seulement à l'Association des Maires de France, en général, mais aux élus de l'Outre-Mer en particulier. Soyez-en très chaleureusement remercié.*

*Nous avons élaboré trois motions. Une première qui résume la situation financière et des emplois publics dont je vais donner lecture, et qui traduit la tonalité des débats de la matinée.*

*[Monsieur le Président Hoeffel donne lecture de cette première motion]*

*Mais à présent, Madame la Ministre, Monsieur le Maire, je voudrais une fois de plus vous remercier de votre présence, vous remercier de l'accueil que vous nous réservez en l'hôtel de ville maintenant, au ministère de l'Outre-Mer tout à l'heure.*

*Et je donnerai immédiatement la parole au Maire de Paris, M. Bertrand DELANOE. Les autres motions vous seront communiquées tout à l'heure.*

**Madame la Ministre,  
Monsieur le Président des Maires de France, cher Daniel,**

je crois que ces quelques jours où tous les maires de toute la France se retrouvent pour échanger, pour partager, je crois aussi pour entreprendre ensemble, sont un bon moment de démocratie et c'est tout à fait naturel que l'hôtel de ville de la capitale soit un lieu disponible pour tous nos collègues.

Je veux aussi vous dire que le moment particulier qui consiste à accueillir les collègues d'Outre-Mer ici, chez eux, dans la maison de la démocratie de leur capitale, est un moment auquel j'accorde beaucoup d'importance.

D'abord, parce que l'identité de la France ne serait pas la même dans ce 21<sup>ème</sup> siècle sans l'Outre-Mer. Encore faut-il que tout de l'Outre-Mer soit dans tout de l'identité de la France. Et c'est pourquoi j'ai autant de plaisir à vous souhaiter la bienvenue ici, chez vous, car je crois que nous devons plus que jamais nous inspirer d'expériences réussies, y compris en Outre-Mer, pour rendre notre société plus libre plus juste, et justement rassemblée dans la différence, mais j'y reviendrai peut-être.

Chers Amis, le maire de la capitale est d'une certaine manière un citoyen responsable devant des citoyens originaires d'Outre-Mer. Pour moi, l'Outre-Mer, ce sont d'abord les Parisiennes et les Parisiens originaires de l'Outre-Mer et d'abord les personnels de la ville. Sur les 44 000 personnes qui travaillent à la ville et au département de Paris, 5000 sont originaires d'Outre-Mer. Et je veux vraiment travailler avec eux, aidé puissamment par George PAU-LANGEVIN, puisque j'ai voulu avoir une déléguée chargée des ressortissants parisiens de l'Outre-Mer et en même temps qu'elle soit ma conseillère à mon Cabinet, pour que je n'oublie pas un certain nombre de préoccupations.

D'abord, les personnels de la ville, car il faut lutter contre les discriminations. Et c'est vrai que l'innovation, symbolique certes, que nous avons instauré, cette journée qui commémore l'abolition de l'esclavage, est un moment auquel les personnels de l'hôtel de ville sont extrêmement sensibles, qu'ils viennent d'Outre-Mer ou pas ; mais c'est important que, dans la capitale de la France, on donne une certaine importance à ce symbole.

J'ajoute aussi que, luttant contre les discriminations qui peuvent exister, nous avons veillé à innover en ce qui concerne l'égalité des personnels originaires d'Outre-Mer par rapport au droit et au coût des vacances. Cela représente une enveloppe assez importante pour le budget parisien, mais le fait de donner les moyens au personnel de la ville de retourner dans sa région d'origine comme quand on va en Limousin ou en Aquitaine, ce n'est pas tout à fait le même coût pour le billet d'avion. Il y a donc une charge pour le budget de la ville, mais cette égalité du droit aux vacances et au retour sur la terre d'origine était une réforme à laquelle je tenais et que nous avons réalisé à Paris.

Ce qui nous permet alors de veiller à la considération et à l'égalité entre tous les Parisiens, quelle que soit leur régime. Vous savez bien qu'à Paris subsiste un certain nombre de risques de discrimination ou de différenciation injustes. Je tiens à ce que l'identité de l'Outre-Mer soit au coeur de l'identité de la capitale et c'est pourquoi nous avons invité les associations, tous les représentants de l'Outre-Mer à nous inspirer un certain nombre d'événements qui permettent à la capitale de la France de porter justement la totalité de cette identité. Alors, je pense bien sûr à l'événement Latitude auquel nous accordons beaucoup d'importance et où j'espère que certains d'entre vous pourront revenir, parce que je crois que c'est en décembre que nous célébrerons la créativité, l'histoire, l'inventivité des artistes de l'Outre-Mer. Je pense aussi à un certain nombre d'événements culturels ou festifs inspirés par l'Outre-Mer et auxquels participent tous les Parisiens. Il y a le carnaval, certes, mais il y en a d'autres. Et

c'est une manière de vivre notre égalité aussi par l'apport de tous à notre culture commune.

Un autre mot pour vous dire que je suis sensible au partenariat que les collectivités nouent entre elles. Je suis sensible au fait que Paris, de plus en plus, a des partenariats avec les collectivités françaises, parce que nous avons à nous apprendre beaucoup de choses, parce que nous sommes confrontés aux mêmes défis, aux mêmes difficultés de l'urbanisme, du logement, de la santé, du développement durable, de l'éducation. Et ce partenariat noué avec un certain nombre de collectivités de métropole, je veux vous dire ma disponibilité pour le nouer aussi avec les collectivités locales d'Outre-Mer.

Bien sûr, le maire de Paris n'a pas beaucoup le temps de quitter les quartiers de Paris et il doit être dans la démocratie participative, dans les conseils de chaque quartier, dans les comptes rendus de mandats et, en même temps, je m'en veux un peu de n'avoir pu, depuis mon élection, il y a deux ans et demi, ne faire qu'un seul voyage à l'Outre-Mer. Il faut dire que c'était à Saint-Pierre-et-Miquelon ; mais je souhaite que le témoignage de la présence, de l'amitié, du partage de la capitale puisse se manifester avec l'ensemble des collectivités de l'Outre-Mer. Et j'essaierai donc, dans les années qui viennent, de nourrir ce partenariat comme nous le nouons avec Marseille, avec Lyon, avec Bordeaux ou avec d'autres villes de France. Nous devons vraiment, les élus locaux, partager, mettre en commun et parfois entreprendre ensemble.

Je suis sûr que le champ pour l'entreprise entre les collectivités d'Outre-Mer et la capitale de la France est immense, il faudra probablement le limiter, mais s'attacher à avoir quelques résultats concrets qui montreront que nous sommes bien des membres de la même collectivité.

Et je terminerai, d'ailleurs, par l'exemple de l'Outre-Mer que j'évoquais tout à l'heure.

Nos sociétés sont confrontées à des difficultés : à l'égoïsme, à l'individualisme, à quelques difficultés, j'allais dire malades, de la démocratie dans ce début de 21<sup>ème</sup> siècle.

Qu'est-ce qui est en jeu ? Notre manière de vivre ensemble avec des valeurs et en étant heureux de la richesse que procurent les différences.

Souvent pour nos sociétés, qui cherchent comment faire vivre ensemble des femmes et des hommes d'origine différente, de couleur de peau différente, de religion différente, il y a sur notre territoire en France, en Outre-Mer □ je pense par exemple à l'île de la Réunion, mais je pourrais penser à d'autres départements □, ces expériences vivantes de femmes et d'hommes différents avec des religions différentes qui créent une communauté des citoyens. Je souhaite que la métropole et, en particulier la capitale, soit assez humble pour s'inspirer, pour se nourrir de ce que la civilisation produit comme richesses.

Quand on sait vivre debout, égaux en étant différents, en créant justement cette culture qui sait se nourrir de tous les apports, pour cela aussi, je veux vous remercier, car si Paris est une ville diverse, elle le doit aussi à l'Outre-Mer et je ne doute pas que, pour relever les défis auxquels nos communes, nos collectivités sont confrontées aujourd'hui, il faut faire preuve de volontarisme, il faut être ferme dans nos convictions et savoir tout ce que nous pouvons nous apprendre les uns aux autres. Moi, en tout cas, je ne demande qu'à apprendre de mes collègues d'Outre-Mer, je ne demande qu'à partager, à entreprendre, parce que je crois que, effectivement, la France est plus riche des populations de l'Outre-Mer et que cette richesse, il faut en être fier.

## Intervention de Madame Brigitte GIRARDIN, ministre de l'Outre-mer

### **Monsieur Daniel Hoeffel accueille Madame Brigitte Girardin**

*Madame le Ministre, voici le texte des trois motions qui ont été adoptées par les ateliers cet après-midi et qui reflètent, je le crois, fidèlement la tonalité de nos débats de la matinée et de l'après-midi. En vous les remettant, cela vous donnera une idée précise de l'état de réflexion des maires de l'Outre-Mer à l'issue de cette journée.*

*Nous y joignons les conclusions adoptées à l'occasion du 12ème Congrès de l'Association des communes d'Outre-Mer, qui s'est tenu à Bora-Bora, comme complément indispensable pour donner une physionomie complète de l'ensemble des problèmes tels qu'ils sont ressentis par les élus de l'Outre-Mer.*

*Et je voudrais tout particulièrement en cet instant remercier les présidents des associations départementales de maires dont la contribution à nos travaux a été importante et qui ont beaucoup contribué, je crois, à ce que se dégagent à l'issue de cette journée des conclusions constructives, mais néanmoins fermes pour faire connaître le point de vue actuel des communes et des communautés de l'Outre-Mer et je les en remercie chaleureusement.*

*Madame le Ministre, à présent, vous avez la parole. Nous vous remercions une fois de plus de venir nous rejoindre à l'issue de cette journée et nous vous remercions pour l'action que vous menez tout au long de l'année pour assurer aux départements d'Outre-Mer la place qui doit leur revenir au sein de la République française.*

*Vous avez la parole.*

### **Monsieur le Ministre, Président de l'Association des Maires de France**

**Monsieur le Maire de Paris,  
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,  
Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les Elus,**

Je veux vous dire combien il m'est agréable d'être avec vous ce soir pour votre réunion annuelle au sein du 86ème congrès des maires de France et des présidents de communautés de France.

Ce rendez-vous traditionnel des maires d'outre-mer permet, au-delà des clivages politiques, de mieux prendre en compte la diversité et la complexité des difficultés que vous rencontrez et d'essayer, au travers d'ateliers, d'évoquer des problématiques communes. Je ne doute pas que les débats de cette journée ont été riches de propositions et qu'ils ont facilité l'échange d'expériences diversifiées et enrichissantes. Les conclusions auxquelles vous aboutirez, nourriront utilement notre réflexion commune au service de l'intérêt général, et l'action publique au bénéfice de l'ensemble de nos concitoyens. Sachez que j'y serai très attentive pour mon action en faveur des collectivités territoriales d'outre-mer.

Il y a presque un an jour pour jour, j'évoquais devant vous les grandes orientations de la politique du Gouvernement outre-mer qu'il s'agisse de la réforme constitutionnelle ou des mesures de la loi programme. Comme vous le savez, ces deux projets ont abouti, le 28 mars 2003 pour la révision constitutionnelle et le 21 juillet 2003 pour la loi programme. Ce sont là deux textes majeurs pour l'outre-mer qui lui donnent pour l'un un cadre constitutionnel clair et sécurisé et pour l'autre les moyens d'un développement économique et social durable.

La Constitution révisée reconnaît désormais aux collectivités d'outre-mer la possibilité d'évoluer de façon différenciée dans la République. Aux Antilles, et à la demande des élus, le Président de la République a convoqué les électeurs de Martinique, de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy afin qu'ils se

prononcent sur une éventuelle évolution de leurs institutions. Pour la Polynésie, un projet de loi organique statutaire, adopté en conseil des ministres le 22 octobre dernier, va préciser le régime d'autonomie de cette collectivité. Quant à la Nouvelle-Calédonie, vous le savez, elle bénéficie d'un statut constitutionnel qui lui est propre en application du titre XIII de la Constitution.

Dans cette extrême diversité, la commune symbolise dans toutes nos collectivités d'outre-mer l'ancrage dans la nation.

Cette journée, qui réunit les maires de l'outre-mer dans notre capitale, est la traduction concrète de cette diversité dans le cadre de l'unité et de l'indivisibilité de la République.

Nos collectivités d'outre-mer constituent une famille aux dimensions planétaires : quatre conseils régionaux, six conseils généraux, treize établissements publics de coopération intercommunale, trois provinces en Nouvelle-Calédonie, trois circonscriptions à Wallis-et-Futuna ainsi que 214 communes et 78 communes associées en Polynésie. Toutes doivent répondre à des besoins très contrastés et souvent très différents de ceux de la métropole. Je sais combien les fonctions que vous devez assurer, mesdames et messieurs les maires, s'exercent dans un cadre varié. Le maire de Saint-Pierre à Saint-Pierre-et-Miquelon n'agit bien évidemment pas dans le même contexte que celui de Saint-Pierre à la Réunion. Les problèmes auxquels doit faire face le maire de Saint-Laurent du Maroni, commune riveraine du Surinam, ou le maire de Saül au cœur de la forêt amazonienne ne sont pas comparables avec ceux que doit résoudre le maire de Rimatara aux Australes ou de Ua Pou aux Marquises ou encore de Mamoudzou à Mayotte.

Vos communes doivent relever de nombreux défis dont celui de l'évolution démographique est sans conteste le plus important et sans commune mesure avec ce que l'on constate dans l'hexagone. L'augmentation rapide et régulière de la population outre-mer est une richesse pour la France mais elle entraîne concrètement d'importants besoins de financement en matière d'investissements lourds. Ce sont par exemple les municipalités qui ont la charge de la construction et de l'entretien des écoles. Ce sont les communes, bien souvent maintenant les groupements intercommunaux, qui doivent réaliser et entretenir les réseaux d'eau potable, les stations de traitement des eaux usées ou de dessalement d'eau de mer sans lesquelles il n'existe pas de véritable politique de l'environnement. Il est vrai qu'outre-mer, les difficultés dans ces domaines sont immenses et aggravées par le caractère insulaire des collectivités, leur éloignement géographique et les aléas climatiques.

Je sais que de nombreuses communes doivent faire encore d'importants efforts de rattrapage en matière de réseaux, de voirie ou de transport. Je pense en particulier à la charge financière que représentent les équipements collectifs indispensables à l'extension du parc des logements sociaux dans les DOM par exemple.

La commune est la collectivité où s'expriment le plus clairement les besoins collectifs quotidiens. Chacun se tourne vers son maire en attendant de lui disponibilité et efficacité.

Il est donc indispensable que, pour faire face à ces responsabilités toujours plus larges, l'Etat soit présent au côté des maires. En apportant son soutien technique, qui est déterminant pour les petites communes ne disposant pas de services techniques et administratifs suffisamment étoffés. En attribuant aussi des concours financiers qu'il faut sans cesse adapter aux besoins à satisfaire et aux transferts de compétence.

Vous avez longuement évoqué ce matin la situation financière des communes. C'est une préoccupation légitime car vos capacités financières sont contraintes par l'importance des charges de personnel qui pèsent sur vos budgets et pénalisent ainsi les capacités d'investissement. Vous savez que j'ai voulu dans le cadre de la loi programme renforcer durablement les capacités financières

des communes et de leurs groupements pour leur permettre de faire face à des besoins de financement croissants.

Trois dispositions de cette loi concernent directement les finances locales. Une première mesure concerne les équipements structurants, comme par exemple les stations d'épuration ou les unités de dessalement, qui bénéficient désormais du nouveau dispositif de défiscalisation lorsque ces équipements font l'objet d'une concession de service public. Je profite d'ailleurs de cette occasion pour vous informer que la Commission européenne vient d'agréer ce nouveau dispositif de défiscalisation pour l'outre-mer et ce, un peu moins de quatre mois après le vote de la loi programme, ce qui est un délai extrêmement court. Les décrets sont prêts et vont être transmis pour avis ces jours ci, aux Assemblées locales. Ce dispositif sera donc complet et pleinement opérationnel selon le calendrier que nous nous étions fixés.

Une deuxième mesure vise à améliorer la fiscalité locale car, vous le savez, une faible part du potentiel fiscal est mobilisé. Il s'agit ici d'une particularité de l'outre-mer qu'il me paraît urgent de prendre en compte si l'on veut asseoir durablement les finances communales. C'est pourquoi l'article 48 de la loi programme a créé une dotation exceptionnelle de 5 M€ qui de 2004 à 2008 aidera les communes à mettre en place ou à achever les opérations de premier adressage en prenant en charge la moitié des dépenses occasionnées. Il s'agit d'aider clairement les communes à élargir leurs bases fiscales. Il n'est en effet pas normal que certains de nos concitoyens bénéficient de services publics communaux, comme par exemple le ramassage des déchets, sans pour autant contribuer aux charges collectives. Cette consolidation des bases fiscales poursuit deux objectifs d'intérêt général. Elle assure le respect du principe d'égalité entre les contribuables et elle évite l'accroissement permanent du taux d'imposition face à des charges en progression.

La troisième disposition enfin concerne l'évolution des dotations financières de l'Etat. L'objectif d'égalité économique entre l'outre-mer et la métropole passe par la reconnaissance de la diversité de situation des collectivités d'outre-mer et par la nécessité de mettre en œuvre des dispositions spécifiques qui tiennent compte de leurs caractères propres.

Certes, le code général des collectivités territoriales contient déjà un certain nombre de dispositions particulières pour les collectivités d'outre-mer. Mais celles-ci sont définies sur la base de critères conçus pour les collectivités métropolitaines avec des adaptations qui constituent autant de dérogations ou aménagements de principes généraux prenant mal en compte la diversité des situations locales. De même, les mécanismes de péréquation en vigueur ne permettent pas de répondre efficacement à la disparité des collectivités.

Aussi, plutôt que de rechercher l'adaptation marginale à l'outre-mer des critères métropolitains, la loi programme pose dans son article 47 le principe de règles particulières, mieux adaptées à l'outre-mer. Un travail de réflexion est engagé sur les critères et sur les modes de calcul des concours financiers de l'Etat outre-mer. Il s'agit pour moi non seulement de rendre la dépense publique plus efficiente mais aussi de donner un sens concret à la République des proximités que le Premier ministre a appelé de ses vœux.

Il va de soi que la pression démographique, les besoins exceptionnels en équipements communaux seront pris en compte dans la définition des critères. C'est dans ce cadre que l'Etat répondra notamment aux besoins nombreux que vous avez soulignés en matière d'équipements scolaires.

Cet impératif fixé ainsi par la loi sera mis en œuvre dans le cadre du projet de loi que prépare mon collègue Patrick DEVEDJIAN pour fixer les règles nouvelles concernant les dotations aux collectivités locales d'outre-mer. Vous avez souligné, Monsieur le Président, l'attention que l'AMF portera à la mise en place de ce dispositif. Je tiens à vous en remercier.

L'amélioration des finances communales vous aidera à régler, dans le temps, le problème des emplois communaux d'agents non titulaires.

J'ai obtenu que l'enveloppe financière du FEDOM soit maintenue (477,13 M€) en 2004 pour permettre le financement d'un nombre d'emplois aidés égal à la consommation constatée en 2003. C'est une opportunité que je vous invite à saisir. En métropole, l'enveloppe des CES, CEC baisse de 30 %. Je souhaite que, sous votre autorité, des plans pluriannuels soient mis en place afin de résorber ces situations d'emplois de non titulaires très onéreuses pour les budgets communaux. Chaque collectivité connaît une situation différente. Il ne peut pas y avoir dans ce domaine de solution uniforme et encore moins de solution définie et choisie depuis la métropole.

Voilà en quelques mots les informations que je souhaitais vous donner concernant ces dispositions de la loi programme qui concernent plus particulièrement vos travaux.

Je sais que vous avez aussi consacré un atelier sur les questions relatives au littoral. Je crois que vos débats ont été riches et je souhaite vous indiquer que le ministère de l'Outre-mer porte une attention particulière à ces questions qui intéressent un grand nombre de nos concitoyens d'outre-mer. C'est ainsi qu'avec Gilles de ROBIEN, il nous est apparu utile de lancer une mission sur l'évaluation de la loi de 1996 et le fonctionnement des agences des 50 pas géométriques. Après 7 ans de mise en œuvre, et dans la perspective d'une plus grande responsabilité des élus locaux, cette mission permettra de faire un point d'étape et de proposer des adaptations et des évolutions au dispositif en vigueur. Elle se rendra dans les prochains jours aux Antilles. Bien entendu les propositions et les attentes que vous avez exprimées aujourd'hui constituent des éléments précieux pour la suite de leurs travaux.

Mesdames et Messieurs, je rappellerai en conclusion que dans la République décentralisée de demain, le rôle des élus locaux sera renforcé, pour une administration plus proche des citoyens dont les préoccupations doivent être mieux entendues. C'est dans cet esprit que j'attache beaucoup d'importance à ce que nos collectivités d'outre-mer bénéficient des ressources qui leur permettent de faire face à leurs responsabilités. Je n'oublie pas bien sûr la nécessité de préserver pour les communes des DOM le régime de l'octroi de mer qui constitue pour elles une ressource essentielle et dont j'ai constaté à mon arrivée à la tête de ce ministère que la disparition était programmée pour le 1er janvier 2003. Aujourd'hui, je suis confiante dans la décision que devrait prendre ces jours ci la Commission européenne sur notre demande circonstanciée que nous sommes allés défendre à Bruxelles avec les quatre présidents de région.

Je tiens à vous assurer une nouvelle fois que l'outre-mer conserve toute sa place au cœur de l'action du Gouvernement de Jean-Pierre RAFFARIN. Avec la réforme constitutionnelle du 28 mars et la loi programme du 21 juillet, les engagements du Président de la République ont été tenus et l'outre-mer dispose désormais des moyens pour valoriser ses atouts et lui redonner confiance. Ancrées comme jamais elles ne l'ont été dans la République, nos collectivités d'outre-mer bénéficient aujourd'hui d'un contexte porteur pour relancer leur développement économique, et améliorer le bien être de nos concitoyens.

Je vous remercie de votre attention.